encare piret Chaqun cherchait ses enfants, je me rends an-devant des troupes qui fessient retraite entre Cambrai et Dona pour savoir si mon fils avait été tué où blessé, et, dans ce dernier cas, lui porter secours ; je ne puis ce dernier cas, int porter secouts; je ne puis me rappeler sens une poignante émotion le spectacle terrible auquel j'ai assisté. J'ai vu nos hommes presque entièrement nus, sans souliers, les pieds ensonglantés, quelques-uns portaient in sabot d'un ébté et un chaus-son de l'autre; d'autres avaient leurs pieds entourés de linge et de bouchons de paille.

entourés de linge et de bouchons de paille. Jen ai vu portant en sautoir leurs sou-liers sur leurs épaules, tenus des deux cotés avec un cordon; ils avaient été obligés de quitter leur chaussure trop étroite : on leur avait livré des souliers d'enfant.

Une des grandes souffrances, dit-on, qu'on

Une des grandes souffrances, dit-on, qu'on puisse éprouver dans ce monde, est de voir souffrir ses semblables, mais la souffrance est plus grande encore quand ces douleurs viennent assaillir vos propres concitoyens. Ces cruelles émotions que j'ai subies alors m'ont fait prendre la résolution de demander au Conseil général de faire une enquête. Plus tard une discussion électorale m'a amené à faire sur tous ces faits des déclarations publiques. J'ai eu à reprocher à l'administration du Nord de n'avoir pas pris dans les marchés de la guerre les plus simples

les marchés de la guerre les plus simples peécautions, même celles qui étaient prescrites par le ministre. Ainst, on a chargé de fournitures militai-res des marchands de linge, des filateurs, des

marchands de cachemires.

Une nuit, revenant de la campagne, je m'arretai dans un café et je fus prévenu que ceux qui s'y trouvaint avec moi étaient animés contre moi des plus mauvaises intentions. Jo n'ai pas l'habitude de reculer, car malgré l'avis qui me fut donné, je restai à ma place.

car majgre l'avis qui me tut donne, je restai à ma place.

Une personne s'approche de moi et me dit que j'avais parlé d'un marchand de cachemires qui avait acheté des fusils. Il était à Lille, le seul auquel une imputation pareille put être adressée et qu'il n'avait pas acheté un seul fusil.

L'intervention de mes amis mit tin à cet

L'intervention de mes amis mit fin à cet étrange scène, mais elle ne m'en donnait pas moins à réfléchir. Quelques jours après, je reçus une lettre de

Quelques jours apres, je recus une fettre ue M. Fontaine, le négociant, qui m'avait ainsi interpellé. Si le tribunal le permet, je lui donnerai lecture de cette lettre :

« Monsieur Jules Brame,

» Je lis dans une lettre adressée par vous à M. Testelin, qu'un marchand de châles de l'inde a vendu des fusils et des couvertures

au gouvernement.

Ayant pendant la guerre consacré gratui-tement la plus grande partie de mon temps et de mon activité aux besoins de la défense et de mon activité aux besoins de la défens nationale, en compagnie de gens honnètes et dévoués qui dirigeaient alors l'administration préfectorale, je crois de mon devoir, pour en-lever à votre allégation toute allusion qui me serait personnelle, de vous déclarer que je n'ai jamais vendu au gouvernement ni un fusil ni une couverture. Je me trouvais en présence du devoir d'é-clairer le Conseil général. D'un autre côté, j'étais disposé, si j'avais été trompé dans les faits que j'avais rendus publics, à écrire à M. Fontaine une lettre pour m'excuser. C'est alors que j'ai cru devoir faire le voyage de Liége pour prendre des renseigne-ments.

Je m'enquis à la Préfecture de l'état des fournitures qui avaient été faites et notamment du prix auquel avaient été vendus les fusils. Mon voyage à Liége avait pour but

fusils. Mon voyage à Liége avait pour but d'éclaireir ces questions.

Arrivé dans cette ville, j'y ai constaté une véritable émotion contre ce qui s'était passé. J'ai fait avec les fournisseurs d'armes le racolement des fournitures en rapprochant les prix de la vente faite à Liége et du prix payé à Lille: J'ai vu par exemple, des carabines Minié rendues 36 francs là-has payée 48 fr. ici.

carabines Minié rendues 36 francs là-has payée 18 fr. ici. L'acquisition des chassepots a présenté des écarts ençore plus considérables. Mais l'ai surtout pu constater à Liége que c'était bien M. Fontaine qui avait fourni des

bien M. Fontaine qui avait fourni des fusils. Un fourniss ur m'a surtout signalé un fait de la plus haute gravité. Il s'agissait d'un bloc de 20,000 fusils valant 1 fr. 23 c. la pioc de 24,000 tustis valant 1 fr. 25 c. la pièce. C'était des fusils résidus des guerres de Napoléon I^{er} transformés en fusils à per-cussion en 1843, mis une seconde fois hors de service et transformés en fusils à silex pour être envoyes aux îles et être vendus ux sauvages qui ne se servent pas de capsu

les.

Le prix de ces fusils est monté successive.

Le prix de ces fusils est monté successive-ment de 1 fr. 25, à 4 fr., à 8 fr., à 16 fr, et enfin à 21 fr., prix auquels ils ont été comptés à la préfecture du Nord. Après mon retour de Liége, la justice s'est mèlée de toutes ces affaires, et je n'ai plus eu à n'en occuper; mais je répète que ces choses ont fait maitre à Liége une véritable indigna-tion chez les Belges qui ont été très bons

ont fait natire à Liège une veritable lituigna-tion chez les Belges qui ont été très bons pour nous pendant la guerre.

Il existe en Belgique des contrôleurs d'ar-mes. Un nommé Vilmaut, homme patenté et estimé, a dressé un procès-verbal sur l'état des armes dont je viens de parler.

Il a consaté que les armes n'étaient pas

l'état des armes dont je viens a n'étaient pas eviindriques, qu'elles n'étaient pas du même calibre, qu'elles n'étaient pas rayées dans toutes leurs parties, qu'en grande quantité les bois étaient vermoulus, que les cheminées d'étaient point perforées. Il a déclaré que nétaient point perforées. Il a déclaré que ces armes étaient hors de service, bonnes tout au plus pour les sauvages, qu'elles ne pouvaient même servir pour les gardes nationales des campagnes. Il a conclu à la nor acceptation de ces armes, à refusé avec son collègue envoyé par la préfecture que la livraison fut faite, et malgré cela, un a tou assuré à Liège, ordre a été donné par la préfecture de prendre ces armes et de les expédier

Le procès-verbal dressé ay ant été recopié

Le procès-verbal dressé ayant été recopié par suite d'une nature, une copie est restée dans mes mains.

Mon voyage à Liége étant connu de la préfecture, M. le préfet baron Séguier me fit l'honneur de vonir me voir. Il connaissait les désardres épouvantables qui existaient, il ma demandé de le renseigner sur les faits que j'avais pu apprendre et je lui ai dit ce que je savais.

Le Conseil général a du s'incliner devant la justics qui était saisse de l'affaire et qui a

meine.

Nous avons dépensé 70,000 francs, dans les arlats dont il a parlé, mais 24 mille seulement ont été payés. Nous avons donné à deux mandataires, M. Corenwinder, adjoint parent du préfet au maire, et Bernard, parent du préfet Pierre Legrand, des sommes pour d'autres acquisitions, trois ou quatre cent mille france environ, mais elles n'ont pas été employées

et ont été fidèlement rendues. Sur une demande de M. le président, M. Brame répond qu'à Liège on ne séparait pas les noms de Guffroy-Meunier et Fontaine-Delannoy comme réprésentants de la pré-fecture du Nord. M. Jowa est étranger à la confections des armes, c'est un fabricant de fil de fer ; il était intermédiaire entre les

Il de ler : Il ceat interinctional de les vendeurs et les acquéreurs La commission du conseil général n'a jamais délégué M. Fontaine, quant à lui, M. Brame, il ne le connaissait même pas de nom. C'est à Liège pour la première fois qu'il a entendu parler de Guffroy-Meunièr et de Fontaine-Delannoy.

La sous-commission du Conseil chargée de l'emploi des fonds avait demandé un plan, pour savoir ce qu'on devait acheter, un budget pour se diriger dans les dépenses. Rien

Nous ne voulons laisser rien d'obscur et nous voulons que le tribunal puisse apprécier

M. LE PRÉSIDENT. - Nous n'avons pas à ous juger. Le Conseil général n'est pas en cause. Et la justice n'a qu'à vous remercier des renseignements que vous lui avez donnés avec tant de clarté.

M. Testelin ne vous a-t-il pas remis quel-

ques pièces.

M. JULES BRAME. — Je n'étais pas le se-crétaire de la Commission. C'était M. Gous-sart que vous devez entendre. Moi, je n'ai

M. NICOLET. - Le témoin nous a parlé de l'émotion qu'il a remarquée à Liége. Quand a commencé ce courant d'in lignation ? Est-

a commence ce courant d minghation? Estce avant son arrivée ou après?

M. BRAME. — Je ne puis le savoir. Mais
toutes les personnes que j'ai vues et à qui
j'ai été présenté m'ont témoigné l'étonnement
douloureux qu'on éprouvait de voir la France
exploitée ainsi. Tout le monde le trouvait

café de Suède, c'était l'impression gé

nérale.
M° Colmet d'Aage demande au témoin si antérieurement au 4 septembre on n'avait pas fait aussi des marchés sans adjudica-

fusils et les municions, il n'y avait guère d'adjudication possible.

Dans des moments terribles comme ceux que nous avons traversés, l'adjudication peut ne pas être obligatoire. Car, je le répète, la loi de la Lécessité vous oblige avant tout pour sauver la patrie, à quelque prix que ce soit, d'acheter vite, mais de se procurer bon avant tout et en respectant également les règles de la loyauté et de l'honnètete. Nous n'acrusons personne d'avoir payé

cher.

La commission elle-même était disposés à autoriser des achats de chassepots à 125 fr.

M° NICOLET demande ce qui a été fait pour les carabines Minié.

Réponse. — Nous avons reçu toute espèce d'offres. Nous les avons transmises à l'administration qui paraissait déterminée à ne pas acheter à Lille, sans doute parce qu'elle avait des représentants pour acheter à Liège.

La commission avait fini par devenir un

La commission avait fint par devenir un simple bureau de renseignements.

**TULES GOUSSARD, 52 ans, propriétaire, membre de la commission des ciuq du Consil général, déclare que la commission avait le droit d'acheter des armes perfectionnées pour armer les mobiles. Son rôle s'est trouvé restreint ensuite par les décrets du gouvernement. Ella a autorisé quelques marchés, mais ment. Elle a autorisé quelques marchés, mais ils n'ont pas eu d'exécution. Comme on ne pouvart-rouver des armes qu'à l'étranger, le préfet demanda si on pourrait lui fournir des fonds pour faire ces achats. Le Conseil it délivrer des bons par le trésorier payeur-général. Les traites furent faites au nom de MM. Bornau-Corenwinder. Le témoin déclare avoir vu M. Guffroy chez le préfet et reconnait que M. Guffroy

lui a fait observer que les commissions payées à l'étranger pour le change étaient très for-

s. Le témoin a eu occasion de voir assez souvent M. Baron pour arrêter les mesures utiles pour établir la situation des dépenses faites. M. Baron a remis un état des achats d'armes Baron a remis un état des achats d'armes et la commission a écrit une lettre pour prévenir le préfet que le Conseil général employoit ses fonds pour l'ammement des communes et ne pouvait plus en fournir à l'Etat.

M. Baron a écrit à M. Goussard après la dissolution des conseils généraux, s'il ne pour-rait pas donner des pièces relatives aux dé-penses du département. M. Goussard offrit son concours officieux, et comme par un malentendu, M. Baron lui avait fait envoyer un très grand nombre de pièces de compta-bilité, M. Goussard les a fait remettre dans les burcaux de la préfecture.

M. Kuhlmann, 69 aus, manufacturier et

M. Kuhlmann, 69 ans, manufacturier e conseiller général, reconnaît que la commis consettier general, reconnat que la commis-sion a reçu des offres d'armes, mais comme il n'y avait rien de sérieux dans ces offres, le Conseil se décida à envoyer quelqu'un en Angleterre pour vérifier s'il y avait des ar-ms disnonibles : à cette occasion des traites les : à cette occa iou, des traites out été données à MM. Bornau et Coren-

winder. Le témoin n'a jamais entendu parler ni de

Guffroy ni de Fontaine.

Hyppolite Pouplier, contrôleur d'armes, a été chargé d'aller recevoir des aımes en Belgique.—Il était à la disposition de Guffroy et Fontaine pour vérifier les armes.

Il nie que Fontaine lui a signalé des armes achetées et qu'il fallait les recevoir quand même. — S'il faut les recevoir quand même, on n'a pas besoin alors de les visiter.

On lui a quelquefois représenté des fusils déjà refusés et auxquels on avait fait des réparations insuffisantes. Il les refusait encore.

Une discussion s'engage sur le point de savoir si Pouplier a averti M. Baron que

Fontaine lui avait dit qu'il fallait recevoir les armes quand même parce qu'elles étaient

achetées.

Le témoin dit qu'oui.

M. Baron répond que semblable avis ne lui a jamais été donné.

Michel Boudrez, 23 ans, armurier à Merville —Le témoin a été envoyé à Liège pour visiter les armes achetées; il a visité les fusils chez Rasquin et les a trouvés mauvais, il n'a contrôlé que 50 à 60 fusils sur ceux qui étaient à la papeterie; Pouplier a du finir le travail, le témoin ayant été envoyé à Anvers. Mais à son retour, Pouplier l'a prévenu qu'il n'avait pas contrôlé les armes, Pontaine lui ayant dit que les armes, ayant été achetées, devaient ètre acceptées quand mème.

A Auvers, le témoin a vu des fusils rouil-, lés impropres à tout seguice, mais M.Morgan, le vendeur, s'enge geait à les mettre en éta avant la livraison.

Le témoin se trouvant trop jeune pour accepter la responsabilité de la réception des fusils, a de mandé qu'il lui fût adjoint un contrôleur, et Fontaine lui adjoignit alors Vilmart, qui contrôla pendant deux ou trois jours une quantité de 500 à 600 fusils.

Vilmart refusa de continuer cette besogne sans faire convaite au témoir ses motifs

sans faire connaître au témoin ses motifs. — Car, s'il avait avoué que c'était parce qu'on voulait lui forcer la main dans la réception des armes, le témoin se serait également re-

Le témoin s'est rendu avec Pouplier chez Le témoin s'est rendu avec Pouplier chez M. Baron dans son cabinet. Il a demandé à M. Baron si les armes dont on se plaignait étaient celles qu'il avaient reçues. Le témoin répète-qu'en sa présence Pouplier a dit à M. Baron que M. Fontaine lui avait dit qu'il fallait accepter les fusils quand même, attendu qu'ils étaients achetés.

M. Baron déclare ne pas avoir souvenir de cette conversation et que certainement il n'a

M. Baron declare ne pas avoir souvenir de cette conversation et que certainement il n'a pas compris ce qui était avancé.car il n'au-rait pas manqué d'adresser de sévères repro-ches à l'ontaine, ce dont il aurait gardé le souvenir.

ches à rontane, ce unit n'autait garde le souvenir.

Le témoin Boudrez déclaré que les armes qu'il avaient acceptées étaient susceptibles d'un excellent service. Il reconnait que Guffroy et Fontaine lui ont commandé de ne recevoir que les bons fusils. Il a eu communication d'une dépèche de Baron à Fontaine recommandant à ce dernier d'être sévère avec les controleurs à cause des plaintes que soulevaient les armes déjà livrées.

Le témoin reconnait que le fusil qui lui a été montré comme échantillon chez Morgan à Liége était bon. Mais ceux qui étaient à Anvers n'étaient pas en état de service, aussi le marché ne fut fait qu'à la condition que les fusils seraient réparés et qu'on n'accepterait

fusils seraient réparés et qu'on n'accepterait que ceux qui seraient en état de service. Jules Verchave, quoique belge, a cru être autorisé à voter, attendu qu'il participait à 12 outorisé à voter, attendu qu'il participar défense de la France, le témoin recut observations de Fontaine qui, cepeudant, se trouvait dans le même cas

Le témoin Vincent, Louis, secrétaire de Le temon vincent, Louis, secretaine de la préfecture à Avesnes, retenu pour son service à Avesnes, ne peut se présenter; M. le prosureur de la République donne lecture de sa déposition devant le juge d'instruction.

de sa déposition devant le juge d'instha-tion.

Cette déposision constate que Guffrey, était toujours dans les bureaux de la préfec-ture et se donnait le titre de secrétaire par-culier du préfet.

Coquilla, employé à la préfecture à Lille, déclare n'avoir jamais vu Guffrey donner d'ordre à la préfecture, mais il lui a délivré un laisser-passer dans lequel il a pris la qualité de secrétaire particulier du préfet.

Louis Beaufils avait trouvé un lot de 500 chass-pots, en Belgique, M. Legrand à qui il

Louis Beautis avait trouve un lot de 500 chass pots, en Belgique, M. Legrand à qui il les offrit le renvoya à Guffroy, qu'il rencontra à Bruxelles, qui les acheta à 95 fr. pour la plus forte partie. Cela se passait en ectobre Guffroy lui interdit en uite de s'occuper d'achats de fusils.

per d'achats de fusils

Le témoin avait trouvé un certain nom-bre de pièces et factures dans la chambre de Fontaine à Liége. Il en a fait le dépôt aux mains du commissaire de police,— Fontaine essaya plusieurs fois de se faire rendre ces

papiers, mais le témoin refusa. L'audience est levée à 5 h. 1/2 et ren-voyé à demain, onze heures

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Dans sa séance de demainl, e conseil municipal de Roubaix s'occupera de l'enquête du chemin de fer de Roubaix à Somain.

Nous avons dit que l'élection de M. Deregnaucourt avait été validée sans discussion par l'Assemblée. Voici en quels termes était conçu le rapport pré-

senté sar M. de Clercq:

M. de Clercq: — Messieurs, j'ai l'honneur, au nom du 12º bureau, de rendre compte à l'Assemblée nationale du résultat des élections du 9 juin 1872 dans le département du

Nord.

Deux candidats étaient en présence: MM. Jules Deregnaucourt et A. Bergerot.

Le nombre des électeurs inscrits dans le département du Nord, est de 318,246; le nombre des votants a été de 216,065, y compris les votes militaires au nombre de 5,720. Les abstentions se sont élevées à 102,181.

L'ensemble des suffrages s'est ainsi réparti.

Ont obtenu:

Ont obtenu:

MM. J. Deregnaucourt. 126,588 voix.

A. Bergerot. 86,738 —

Voix perdues. 2,739 —

D'après ces chiffres, M. Deregnaucourt
ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, excédant le huitième de nombre des électeurs inscrits, qui est de 39,780,

est légalement élu-126,588 voix.

Les opérations électorales ont été régulières et le candidat nommé justifie les conditions d'âge et de nationalité requises par la loi

la 101.
Votre bureau n'a pas cru devoir s'arrêter aune protestation absolument sans importance jointe au procès-verhal de la commune de Mortagne; mais il s'est préoccupé davantage de certains faits qui ont eu lieu pendant

l'élection et dont il a trouvé les prouves au

dossier.

Il a vu d'aboid avec repret qu'un grand nomble de bulletins de M. Bergerot avaient été altérés à l'aide d'une bande gommée portant le nom de M. Derégnaucourt, et laissant voir les mots : « Comité conservateur libéral. » C. procédé, de nature à tromper les électeurs, lui a paru facheux.

cheux.

Enfin, et c'est là le fait le plus grave, en réponse à une lettre de deux de nos collègues, publiée sous leur autorisation, une affiche, signée par le comité électoral républicain de Dunkerque, a été placardée : elle contient une imputation calomnieuse pour nos honorables collègues. Votre bureau ne pouvait laisser passer un acte semblable sans le blamer formellement.

rantes conegues. Votre manure la sans le blamer formellement.

Il n'a pas cru cependant que les faits énoucés ci-dessus fussent de nature à modifier le résultat, de l'élection ni à entraîner son annulation. Il vous propose, en consé quence, de valider l'élection de M.Derégnau

I. le Président. Je mets aux voix les conclusions du 12° bureau. Les conclusions du 12° bureau sont adop-tées, et M.Deréguaucourt est admis.

M. de Bastard, au non de la commission de la loi militaire, a fait, dans la séance de samedi, des déclarations importantes pour les jeunes gens de la classe 1871. La loi actuelle n'aura pas pas d'effet rétroactif, et elle n'est appli-cable qu'à partir du 1er janvier 1873. La classe qui doit être appelée en 1872, c'est-à-dire celle de 1871, reste donc sous l'empire de la loi de 1868. En conséquence, les appelés auront la faculté de se faire remplacer et, dans ce cas, feront partie de l'armée active. M. de Bastard a ajoulé : « Il va être procédé, pour cette classe de 1871, au tirage au sort, qui n'a été effectué nulle part. »

M. Léon Allart, consul de Belgique à Roubaix, vient de remettre, au nom du gouvernement français, une médaille d'argent au sieur Louis Relante, sujet belge, qui a sauvé au péril de sa vie deux enfants tombés dans le canal de Roubaix.

Au marché aux grains de Lille, du 19 juin, il y a eu une hausse moyenne de 0 fr. 14 cent. à l'hectolitre.

Voici le programme des morceaux que la fanfare executera demain jeudi, sur la Grande-Place.

Allegro militaire. La Bohémienne, ouverture par

3º La Neige, air varié
pour piston P. D. par

4º Hommage à Schiller,
grand marche par

5º Rossignol, Polka. ARBAN

Un vol considérable a été commis, hier,

à Lille. Un filateur d'une ville voisine avait reçu, à la bourse finière, une somme de 20,000 francs. A 4 t. 20, au moment de monter en chemin de fer, il s'aperçut que ja somme lui avait été volée.

CONVOI FUNEBRE connais COUNTO FUNEBRE connaissances
le la famille CARPENTIER-MILLESCAMPS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu
de lettre de faire part du décès de Dame
FLORE MILLESCAMPS, épouse de Monsieur
CHARLES CARPENTIER, marchand de levure, sont priés de considérer le présent
avis comme en tenant lieu, et de vouloir
bien assister aux convoi et service solennels qui auront lieu vendredi 28 courant,
à neuf heures et demie, en l'église NotroDame, sa paroisse.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue
du Chemin de fer, 92.

CONVOI FUNEBRE Les amis et connaissances de la famille BULARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mousieur Félix-Joseph BULARD, décédé à Roubaix, le 26 juin 1872, à l'âge de 21 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de vouloir bien assister aux convoi et service soleiplels, qui auvent lieu le vanderdi 28 solennels, qui auront lieu le vendredi 28 juin, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisajuin, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisa-beth, sa paroisse. L'assemblée à la maison moctuaire; rue de ma Campagne, 69.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et confamille HESPEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Rosalte-Joseph HESPEL, veuve de M. Jean-Baptiste SIX, décédée à Mouveaux, le 26 juin 1872, à l'âge de 87 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de vouloir bien assister aux convoir et service solembles qui assister aux convoi et service solennels, qui auront lieu le Samedi 29 juin, à 10 heures, en l'église de Mouveaux, sa paroisse. Les Vigiles seront chantées le même jour

à trois heures.

SUIVANT DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLEE DE Le prix de ces obligations est de 175 france. Elles sont remboursables à 200 france en c L'intéret annuel est de 15 france.

payables par trimestre, au siege de la société et dans toutes les succursales :

ON VERSE: En souscrivant. 25 fr.
Le 10 juillet. 50
Le 10 août. 50
Le 10 septembre. 50
Bonification pour libération en souscrivant. 175 f. . e.

Versement réel pour une Obligation de 200 francs.. 172 f.50 c.

Ces obligations seront catées à la Bourse des le dernier versement.

Pour cette première émission seulement, il est accordé une bonification exceptionnelle de: 2 f. 50 c. par oblig., à tent souscriptent de 10 oblig. de 20 id.

Pour avoir Dix Obligations rembour-

sables à 200 francs en cinq ans, repré-sentant un capital de 2,000 francs et une rente annuelle de 150 francs, il suffira de verser, en souscrivant verser, en souscrivant.

1,700 FRANCS.

Et poer avoir Vingt Obligations ré-présentant un capital de 4,000 francs et une rente annuelle de 300 francs il suf-· 3,350 FBANCS.

Ces obligations étant divisées en Vingt Sé-riès, chaque souscripteur de Vingt Chit-gations recevra Une Chilgation de cha que série, ce qui lui assure le remboursement. oque trimestre, l'une de ses Obligation DO france Bénéfice certain

obligation: 25 francs. LA SOCIETE INDUSTRIELLE assure anx Souscripteurs de ces Obligations une partirréductible dans le prochain Emprenie national, pour lequel elle recevra ces titres

en Couverture.

Elle reçoit en paiement tous titres au cours moyen du jour et tous coupons échéant jusqu'à fin août prochain, sans frais, escompte, ni commission.

Toute demande adressée avant le

Toute demande daressee avant le jour de l'ouverture de la Souscription ne sera pas susceptible de réduction.

Les Souscriptions sont reçues des ce jour à Paris : à la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 57, rue Taithout;

Bans les Départements : aux succursales de la Société et chez tous les Banguiers.

S'adresser à Roubaiz, à la succursale de la Société, 3, rue de l'Hospice.

Commerce

Havre, 27 juin.

(Dépèche de MM. Kablé, Boswillwald et Correprésentés par M. Bulteau-Deshonnet.)

Ventes 500 b., marché ferme, sans chapment changement.

Liverpool, 27 juin.
(Dépèche de MM. Kablé, Bœswillwald et C°, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)
Ventes 12,000 b., marché ferme.

Liverpool, 26 juin. Marche Aux Corons. — Gloture ferme; Dhollerah shipment Cap. mai 8 3/8; Or-

léans mai 11 5/8. léans mai 11 5/8. Veutes du jour 3,000 b. dont 5,960 American 8 à 12 1/2; 600 Pernam 10 7/8 à 11 1/2; 120 Sontos 11 1/4, 1,600 Ma-ceio, Bahia 10 1/4 à 11 3/8; 100 Maranham 11 1/2 à 11 3/4; 500 Egyptian 10 18; 20 Smyrna 9 1/4; 100 Perce 11 1 à 11 3/4; 3,000 Surats (1,000 pour

spéculation.) 5.10.

Manchester, 26 juin.

Tissus et filés: Marché un peu plus stationnaire. — Prix fermes sur toute la ligne.

New-York, 26 juin. Coton, 26 1/4. Recettes du jour 1,600 b. Londres, 26 juin.

Londres, 26 juin. MARCHÉ AUX COTONS. - La demande était plus considérable ce jour, mais les transactions restreintes aux prix anté-

Laines, calmes.

Ventes sur place: 1340 balles Ventes sur place: 1340 balles dont 480 balles Tinnivelly 75/8; 100 b. Western madras 7 1/4; 80 b., Northern 8 à 8 5/8; 200 b., Coconada 7; 30 b., Scinde 6 1/4; 750 b., Bengal 3 3/8 à 6. Ventes à l'arrivée:

Western madras, fair new, juin-juillet 7/8; Dhollerah, fair new juin-juillet 8 4 %.

Londres, 26 mai. SURATE. Dhollerah 7 1/4 7 15/16
Oomrawuttee 7 1/2 8 5/16
Tinnivelly 7 de convoi et à l'obit du mois, qui seront célébrés le mercredi 24 juillet à 9 et 10 h. du matin.

Société Industrielle

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION (ANONYME)

57, rue Taithout, à Paris femier Terra du Mardi 2 Juillet au Mardi 9 juillet

25,000 Obligations

Tinnivelly 7 4 77/8 Western 6 4/4 6 7/8 7 1/2 7 1/8 Coonada 6 3/4 6 7/8 7 1/